

Samedi-Saint 30 mars : Confessions 10h-12h00 et 15h-18h00

*Pas de Vigile pascale dans la Chapelle.*

Dimanche 31 mars, PÂQUES Messes 8h30, 17h30. Chapelet 17h, Vêpres.

Lundi 1er avril : La chapelle est fermée

Mardi 2 : Messes 9h30, 17h30. Chapelet : 17h00. Confessions : 10h-12h ; 17h-19h.

Mercredi 3 : comme Mardi

Jeudi 4 : comme Mardi

Vendredi 5 : Messes 9h30, 17h30 ; Confessions : 10h-12h et 17h-19h.

Adoration : 16h00 19h15 Chapelet : 17h00

Samedi 6 avril : Messe du jour : 9h30 - Confessions 10h-12h00

& 15h-17h00 Chapelet : 17h00

17h30 : Messe du dimanche de la Miséricorde + Vêpres - **Action de grâce pour les 50 ans de sacerdoce des P. Jacques Stoltz et Robert Witwicki.**

7 avril : DIMANCHE de la Miséricorde. Messes 8h30, 17h30. Chapelet 17h, Vêpres

Lundi 8 avril : Solennité de l'Annonciation. 17h : Chapelet. 17h30 Messe + Vêpres.

**Le SACREMENT DES MALADES est proposé à La Madeleine pour le samedi 13 avril, à la messe de 17h30, pendant le pèlerinage diocésain à Lourdes. Les candidat(e)s remettent à la sacristie, dans une enveloppe, leurs coordonnées et le motif de leur demande.**

## De la Lettre de Saint Paul aux Romains, ch. 6

Puisque nous sommes morts au péché, comment pourrions-nous vivre encore dans le péché ?

**03** Ne le savez-vous pas ? Nous tous qui **par le baptême avons été unis au Christ** Jésus, c'est à sa mort que nous avons été unis par le baptême.

**04** Si par le baptême qui nous unit à **sa mort**, c'est pour que nous menions **une vie nouvelle** comme le Christ qui, par la toute-puissance du Père, est **ressuscité** d'entre les morts.

**05** Si nous avons été unis à lui par une mort qui ressemble à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection qui ressemblera à la sienne.

**06** L'homme ancien qui est en nous a été fixé à la croix avec lui pour que le corps du péché soit réduit à rien, et qu'ainsi nous ne soyons **plus esclaves du péché.**

**08** Et si nous sommes passés par la mort avec le Christ, nous croyons que **nous vivrons aussi avec lui.**

**09** **Ressuscité d'entre les morts, le Christ ne meurt plus** ; la mort n'a plus de pouvoir sur lui.

**10** Car **lui qui est mort, c'est au péché qu'il est mort** une fois pour toutes ; lui qui est vivant, c'est pour Dieu qu'il est vivant.

**11** De même, vous aussi, pensez que **vous êtes morts au péché, mais vivants pour Dieu en Jésus Christ.**

**12** Il ne faut donc pas que le péché règne dans votre corps mortel et vous fasse obéir à ses désirs.

**13** **Ne présentez pas au péché les membres de votre corps** comme des armes au service de l'injustice ; au contraire, présentez-vous à Dieu comme des vivants revenus d'entre les morts, présentez à Dieu vos membres comme des armes au service de la justice.

**14** Car le péché n'aura plus de pouvoir sur vous : en effet, vous n'êtes plus sujets de la Loi, vous êtes sujets de la grâce de Dieu.

**17** Rendons grâce à Dieu : vous qui étiez esclaves du péché, **vous avez maintenant obéi de tout votre cœur au modèle présenté par l'enseignement qui vous a été transmis.**

**18** Libérés du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

**19** Vous aviez mis les membres de votre corps au service de l'impureté et du désordre... Mettez-les à présent au service de la justice, ce qui mène à la **sainteté.**

**21** Qu'avez-vous récolté à commettre des actes dont vous avez honte maintenant ? - Maintenant... vous récoltez ce qui mène à la sainteté, et cela aboutit à la vie éternelle.

**23** Le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c'est **la vie éternelle dans le Christ Jésus notre Seigneur.**

*Joyeuses fêtes de Pâques !*

